

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **12 avril 2021 à 16 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

À distance :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
- Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
- M. François Marcoux, conseiller du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Danny Stewart, conseiller du district 4

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 mars 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 12 mars 2021
 - 3.3. Séance extraordinaire du 26 mars 2021
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination
 - 5.3. Mandat de services professionnels
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2021-01-POM - ajustements et correctifs pour des sommes dues
 - 6.3. Nomination de deux répartitrices, préposées au MIP - Service de police
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Assurance des frais de justice - ajout à la police d'assurance de la MMQ
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Fourniture de pierre concassée - contrat
 - 9.2. Boulodrome - plan concept - mandat de services professionnels
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. -

| Initiales | |
|-----------|-------|
| Maire | Grefe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

renouvellement de la convention et nomination d'un responsable

- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 30.

CA21 04 070

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
- 2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
- 3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA21 04 071

3.1. Séance ordinaire du 8 mars 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 mars 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA21 04 072

3.2. Séance extraordinaire du 12 mars 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 mars 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA21 04 073

3.3. Séance extraordinaire du 26 mars 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA21 04 074

4.1. Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération*.

Ce projet de règlement vise à ajouter une tarification pour les accompagnateurs d'un détenteur de la carte Accès Mont-Tremblant et à augmenter la tarification pour les personnes n'ayant pas de carte Accès ou Expérience Mont-Tremblant.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA21 04
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA21 04 075

5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant suite à la démission de monsieur Guy Vincent;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer madame Florence Voyer, à titre de fiduciaire du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 12 avril 2021 au 12 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 04 076

5.3. Mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT que la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant a déposé le grief n° 2021-04 concernant le régime de retraite, qu'il est nécessaire de réviser le régime de retraite et d'en tenir compte dans les différentes ententes à intervenir dans le cadre du transfert des effectifs vers la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que l'expertise d'un actuaire est nécessaire pour la réalisation de ces mandats et qu'il devra travailler de concert avec le procureur assigné par la Ville dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT que le mandat pour représenter la Ville pour le grief n° 2021-04 a été initialement confié à la firme Bélanger Sauvé;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste 02-160-01-416, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Gravel2 Avocats inc., pour une dépense nette n'excédant pas 100 000 \$, afin d'assister, négocier, représenter et défendre les intérêts de la Ville de Mont-Tremblant et de poser tout geste nécessaire, comprenant l'obtention de services d'un actuaire-conseil, dans le cadre :

1. de la validation de la mise à niveau du régime de retraite des policiers;
2. de la conclusion des diverses ententes de transfert vers la Sûreté du Québec; et
3. du règlement du grief n° 2021-04, en substitution de la firme Bélanger Sauvé dans ce dernier cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA21 04
(6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service de police - Service des travaux publics - Service de sécurité incendie

| Demande | Nom de la personne engagée | Statut | Fonction | Date d'embauche | Durée ou commentaire |
|----------------|-----------------------------------|---------------|--|------------------------|------------------------------------|
| 2021-27 | Monsieur Pascal Thibault | Régulier | Sergent détective, Service de police | 4 avril 2021 | Poste vacant, départ à la retraite |
| 2021-28 | Madame Josianne Deslauriers | Régulier | Policier | 4 avril 2021 | Poste vacant |
| 2021-17 | Monsieur Julien Raymond | Temporaire | Journalier / chauffeur / opérateur | 6 avril 2021 | Saison estivale - 30 semaines |
| 2021-35 | Monsieur Jean-Laurence Thériault | Régulier | Lieutenant, Service de sécurité incendie | 30 mars 2021 | Poste vacant |
| 2021-36 | Monsieur Dylan Hadet | Régulier | Pompier | 30 mars 2021 | Poste vacant |

CA21 04 077

6.2. Signature de la lettre d'entente 2021-01-POM - ajustements et correctifs pour des sommes dues

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties, laquelle dispose de litiges concernant les modalités de paiement pour certaines présences de lieutenants à des rencontres d'officiers qui n'ont pas été rémunérés ainsi que pour les modalités de calcul du temps supplémentaire pendant l'horaire estival des pompiers qui travaillent aussi au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente 2021-01-POM avec l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant et de verser les sommes qui y sont prévues (postes budgétaires 02-221-00-14X).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

CA21 04 078 6.3. Nomination de deux répartitrices, préposées au MIP - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance de deux postes de répartitrices, préposées au MIP au Service de police;

CONSIDÉRANT la signature de la lettre d'entente 2021-04-CSN;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de nommer mesdames Samantha Moore et Véronique Guertin, à titre de répartitrice, préposée au MIP au Service de police, à un poste régulier permanent à compter du 12 avril 2021, selon les termes et conditions prévus à la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA21 04 079 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 au montant de 337 684,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 04 080 7.2. Assurance des frais de justice - ajout à la police d'assurance de la MMQ

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée le 15 mars 2021 du refus de renouveler la police d'assurance Protection de frais juridiques souscrite auprès du courtier BFL Canada pour la période du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT que l'assureur offre tout de même une prolongation de garantie jusqu'au 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la MMQ offre une assurance des frais de justice qui pourrait s'ajouter à la couverture d'assurance déjà en vigueur auprès de la MMQ;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-420, sujet à l'autorisation du conseil;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la prolongation de protection auprès de BFL Canada pour la période du 1^{er} mars au 15 avril 2021 au montant de 373,87 \$, taxes en sus, et de souscrire à l'assurance des frais de justice offerte par la MMQ pour la période du 15 avril au 31 octobre 2021 au montant de 603 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA21 04 081 9.1. Fourniture de pierre concassée - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée pour

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 8 du document d'appel d'offres TP-2021-68, la Ville attribuera le contrat pour chacun des sites pour la fourniture de la pierre concassée seulement, le transport étant à sa charge;

CONSIDÉRANT que conformément à ce même article, c'est le prix incluant les frais relatif au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis tel que précisé ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm et de pierre concassée 56-0 mm, aux montants spécifiés ci-dessous, taxes et redevances en sus, pour chacun des endroits ciblés pour les travaux, en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec (2020), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2021-68 et réparti comme suit :

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

| Emplacement | Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus | Excavation R.B. Gauthier Inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus | Soumissionnaire retenu | Projet ou poste budgétaire |
|--------------------------------|--|---|-----------------------------------|---|
| Voirie générale (Garage TP) | 20 211,00 \$ (13,4 \$/tonne) | 23 523,00 \$ (15,68 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 02-320-00- 621 |
| Rue Cadieux | 39 742,00 \$ (12,82 \$/tonne) | 46 586,80 \$ (15,03 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-26 |
| Chemin Harrisson | 36 772,08 \$ (16,56 \$/tonne) | 36 792,06 \$ (16,57 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-20 |
| Rue Émond Ouest | 48 713,35 \$ (14,46 \$/tonne) | 51 746,35 \$ (15,36 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-14 |
| Rue Émond Est | 1 794,80 \$ (12,82 \$/tonne) | 1 966,58 \$ (14,05 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-13 |
| Rue Coupal | 133 704,99 \$ (13,15 \$/tonne) | 146 183,58 \$ (14,37 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-25 |
| Chemin du Pont-de-Fer | 33 537,00 \$ (15,97 \$/tonne) | 33 555,90 \$ (15,98 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-23 |

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm

| Emplacement | Carrière Miller 2015 (transport | Excavation R.B. Gauthier Inc. | Soumissionnaire retenu | Poste ou poste budgétaire |
|--------------------|---|--|-----------------------------------|--|
|--------------------|---|--|-----------------------------------|--|

| | |
|-----------|--------|
| Initiales | |
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

| | inclus) taxes et redevance en sus | (transport inclus) taxes et redevance en sus | | |
|--------------------------------|--|---|-------------------------|-------------------|
| Voirie générale (Garage TP) | 5 309,60 \$ (13,27 \$/tonne) | 6 092,80 \$ (15,23 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 02-320-00- 621 |
| Rue Cadieux | 39 122,00 \$ (12,62 \$/tonne) | 45 191,80 \$ (14,58 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-26 |
| Rue Émond Est | 1 009,60 \$ (12,62 \$/tonne) | 1 087,76 \$ (13,60 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-13 |
| Rue Coupal | 87 780,66 \$ (12,95 \$/tonne) | 94 404,72 \$ (13,92 \$/tonne) | Carrière Miller 2015 | 2021-25 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 04 082

9.2. Boulodrome - plan concept - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater des professionnels pour la réalisation d'un concept de Boulodrome;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'allouer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ (projet 2021-52), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation d'un plan concept de Boulodrome.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA21 04 083

11.1. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. - renouvellement de la convention et nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides inc. (C.R.S.B.P.) ont conclu une entente de service qui se renouvelle automatiquement d'année en année depuis sa signature en 2011;

CONSIDÉRANT que le C.R.S.B.P. - Laurentides, ayant comme mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, dessert les deux bibliothèques de la Ville, incluant notamment le traitement documentaire, l'assistance professionnelle et le soutien technique pour les équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la communication entre le C.R.S.B.P. - Laurentides et la Ville il y a lieu de nommer une personne responsable pour traiter des dossiers relativement aux bibliothèques;

| | |
|-----------|--------|
| Initiales | |
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

12 avril 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE renouveler l'entente de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. (C.R.S.B.P.) au montant de 26 392,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-30-459), pour l'année 2021, pour les services des deux bibliothèques de la Ville;

DE nommer le coordonnateur au Service de la culture et des loisirs, monsieur Jason Kemp, à titre de personne responsable des dossiers bibliothèques et madame la conseillère Mélanie Matte, à titre de représentante élue de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la rubrique SÉANCE DU CONSEIL.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CA21 04 084

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |